

Concours Photo : Mon écogeste

Règlement du concours photo

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre du printemps du développement durable festival qui se déroulera de mai à juin, la Ville de Faches-Thumesnil organise un concours photo sur le thème : «Mon écogeste».

Hôtel de Ville

Direction de la communication et de la participation des habitants

50 rue Jean Jaurès

59155 FACHES-THUMESNIL

03 20 62 61 61

Du 2 avril au 4 mai 2018, photographiez votre écogeste, c'est à dire votre geste simple pour l'environnement. A vous de laisser parler votre créativité : réduction de la pollution, économie d'énergie, jardinage écolo, utilisation de matériau durable, transport... Les 20 lauréats seront exposés à l'occasion du Printemps du Développement durable à la Médiathèque, des tirages photographiques grande format sont à gagner pour les 10 premiers de chaque catégorie et les deux premiers de la catégorie groupe. Un lot supplémentaire sera remporté par les trois premiers de la catégorie adultes et enfants, et le premier de la catégorie "groupe".

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de Faches-Thumesnil, photographes amateurs et professionnels. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal.

Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

Par ailleurs,

- l'émetteur garantit qu'il est l'auteur des photos présentées.
- Les photographies devront être des œuvres originales et ne pas avoir fait l'objet de montage.
- L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photographie.
- l'auteur garantir que la photographie a été prise à Faches Thumesnil
- la Ville de Faches Thumesnil se réserve le droit d'éliminer toute photographie ne remplissant pas les critères énumérés dans le règlement

- chaque participant accepte que son cliché puisse être utilisé à titre gracieux par la Mairie de Faches Thumesnil dans le cadre d'événements ou de communications liés au développement durable. Le nom de l'auteur sera mentionné pour chaque utilisation.

Article 3 : Catégorie et thème

Le concours comprendra Trois catégories:

- Un prix jeune réservé aux moins de 18 ans avec un classement de trois lauréats.
- Un prix adulte ouvert à tous avec un podium de trois lauréats.
- Un prix "groupe" ouvert à tous les participants désirant proposer au maximum trois photos au titre d'un groupe (deux personnes ou plus participant ensemble).

Le thème du concours est "**mon écogeste**".

Article 4 : Comment participer ?

Les photos devront être envoyées par mail entre le 2 avril et le 4 mai à 12h (midi) à l'adresse : developpementdurable@ville-fachesthumesnil.fr

Chaque participant peut déposer 2 photos maximum, sauf les groupes qui devront en présenter 3.

- Elles devront être renommées en contenant le nom du participant.
- Le mail devra avoir pour objet « **Concours photo ecogeste** »,
- et le corps du mail devra contenir le texte suivant :

«Monsieur/Madame [PRENOM/NOM DU PARTICIPANT] [ADRESSE], souhaite prendre part au concours photo ECOGESTE, catégorie [jeunesse OU adultes OU GROUPE "Nom du groupe"]. Ci-joint, ma photographie [TITRE DE LA PHOTOGRAPHIE s'il y en a un]. Le lieu où la photo a été prise est [ADRESSE/NOM DE RUE]. L'auteur de la photographie est [NOM-PRENOM], que vous pourrez contacter à [ADRESSE MAIL DE L'AUTEUR] et [TEL DE L'AUTEUR]. J'ai lu et approuve le règlement de ce concours et j'accepte que mes données personnelles soient recueillies par le service communication dans le cadre de la participation à ce concours.»

Exemple : «Monsieur GEORGES UNTEL (1 rue Jean Jaurès 59155 Faches Thumesnil), souhaite prendre part au concours photo Ecogeste, catégorie adulte. Ci-joint, ma photographie "eau de pluie". Le lieu où la photo a été prise est LA RUE DES MYOSOTIS A Faches Thumesnil. L'auteur de la photographie est GEORGES UNTEL, vous pouvez me contacter à georges.untel@mail.fr, tel : 03 20 00 00 00

J'ai lu et approuve le règlement de ce concours et j'accepte que mes données personnelles soient recueillies par le service communication dans le cadre de la participation à ce concours.»

Caractéristiques de la photographie :

- photos couleur uniquement
- format JPEG ou PNG,
- poids maximum du fichier : 5 Mo
- sans marge ni signature (mais pourra être ajoutée par la suite) le côté le plus grand de la photo ne devra pas dépasser 1920 pixels pour juger des photos.

Les participants ne justifiant pas de leurs coordonnées et identités complètes à la date limite de dépôt ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées.

Article 5 : Jury et délibération

Le choix du premier prix se fera par l'intermédiaire d'une sélection en 2 étapes

- La première dépendra du jury suivant :
- Inès Blanckaert service civique chargée de mission Développement Durable de la ville
- Camille Plard, animatrice du projet Zéro Déchet de la ville de Faches-Thumesnil
- Caroline Branquart, Directrice communication et participation des habitants de la ville de Faches-Thumesnil
- Jeannine HOUDART, conseillère municipale
- Jérôme MONNERON, Directeur des systèmes d'information.
- François VAN DE WOESTYNE, Graphiste, concepteur pour la ville de Faches Thumesnil

Ce jury veillera d'abord à vérifier que les photos présentées correspondent aux critères définis par le règlement. Puis elle jugeront en fonction de l'originalité du sujet, de la technique, de l'esthétique du cliché. Une vingtaine de photos maximum (10 par catégorie enfants et adulte + les 3 meilleures de deux groupes) seront ensuite sélectionnées.

- La seconde étape consistera à soumettre au vote des internautes ces 26 photos par l'intermédiaire de la page Facebook de la ville

Les votes sur la page Facebook débuteront le 07 mai 2018 et se clôtureront le 17 mai 2018 à minuit.

La délibération finale sera rendue le 18 mai 2017 suivant le nombre de mentions "J'aime" reçues à la clôture des votes.

Article 6 : Dotations

Les 26 meilleures photos sélectionnées par le jury et le public seront récompensées par une exposition de leur photo en format A3 à la Médiathèque Marguerite Yourcenar du 22 mai au 01 juin.

Le tirage exposé sera offert à chaque lauréat (Tirage photo encadré)

Les lauréats du "Prix 'adulte'" recevront, outre leur tirage, dans cet ordre :

-Pour le premier : Un bon d'achat du magasin Label Vie d'une valeur de 50 € et un kit "économie d'énergie"

-Pour le second : Un bon d'achat du magasin Label Vie d'une valeur de 30 €

-Pour le troisième : Un bon d'achat du magasin Label Vie d'une valeur de 30 €

Le lauréat du "Prix Jeune" recevra, outre son tirage, deux entrées pour whats up (activité escalade)

Le groupe lauréat du prix "groupe" recevra outre les 3 meilleures photos du groupe le jeu de société Terrabilis, le premier jeu de gestion et de stratégie sur le développement durable, d'une valeur de 35 €.

Article 7 : CNIL

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Mairie de Faches Thumesnil** pour **concours photo "écogeste."**

Elles sont conservées pendant **1 an après la date d'exposition des photos soit juin 2019** et sont destinées **service communication**

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Mairie de Faches Thumesnil, Service Communication, 50 rue Jean Jaurès 59155 Faches Thumesnil**

Article 8 : Propriété intellectuelle

Les participants s'engagent à céder, à titre gracieux, à l'organisateur le droit de reproduire, de représenter et de communiquer au public les photographies envoyées. L'usage des photographies en lien avec le concours comprend, à titre non exclusif, la publication sur le net et les réseaux sociaux de l'organisateur et partenaire, la réalisation d'expositions et de supports de sensibilisation et de communication sur le développement durable ou tout autre élément de support de communication de la Ville.

Lors de l'utilisation des photographies dans le cadre des actions de communication de la Ville, le nom du propriétaire de la photographie sera mentionné.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. Toute interprétation litigieuse ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur.

Article 9 : Engagements du Participant et de l'Organisateur

Dans le cadre de ce concours, les participant (ainsi que l'organisateur) s'engagent notamment à :

- ne pas porter atteintes à l'environnement,
- ne pas porter atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public,
- ne pas diffamer ou agresser qui que ce soit, ni violer les droits des tiers,
- ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers,
- ne pas violer les droits de diffusion et de retransmission de tiers sur des évènements publics,
- ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers,
- ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image
- d'une manière générale, ne pas transmettre des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits des tiers et notamment le droit des marques, le droit de la personne ou le droit d'auteur.

Il doit s'agir d'une création d'œuvre nouvelle et originale de la part du Participant. Ce qui exclut toute diffusion, compilation, reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, d'une œuvre déjà existante.

Conformément à l'article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle, « est un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi ».

Par conséquent, l'organisateur se réserve le droit de retirer sur le champ et d'exclure du concours tout contenu qui ne respecterait pas les limitations sus visées ou qui constituerait une atteinte ou une fraude aux droits des tiers et ce, de quelque nature que ce soit.

En outre, sera retiré du site tout contenu sur simple demande de l'auteur d'une œuvre reproduite sans son autorisation préalable.

Ce jeu concours ne prévoit aucune indemnisation des lauréats ou des perdants concernant des frais liés au dépôt ou des dépenses engagées pour participer au présent concours.

Article 9 : Date limite de participation

La date limite de réception des clichés pour la participation au présent jeu concours est fixée au 4 mai 2017 à 12h00 (midi).

Article 10: Application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par le Jury ou par l'organisateur, dans le respect de la législation française.

Les décisions du jury sont sans appel.

La ville prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours.
Pour toutes questions sur le déroulement du concours, contactez nous par mail : developpementdurable@ville-fachesthumesnil.fr.